

pard-Marie du Boys, conseiller au parlement de Grenoble, mort en 1860, président honoraire de la Cour d'appel de la même ville, et père de M. Albert du Boys, ancien magistrat, si honorablement connu par ses travaux littéraires et surtout par son importante *Histoire du droit criminel*.

Quoique dans la plupart des localités, où avaient existé des seigneurs et des privilèges, le mouvement révolutionnaire ait été plus violent qu'ailleurs, Riverie échappa heureusement à ces excès déplorables qui nuisent toujours à la cause politique qu'ils ont en vue de servir. Sauf pour leurs droits de chasse, dont ils se montrèrent toujours jaloux, les barons de Riverie n'avaient exercé dans leurs domaines qu'une autorité paternelle et pleine de douceur. Aussi n'eût-on à regretter que la destruction de l'étang poissonneux de la seigneurie et celle des titres féodaux renfermés dans une salle voûtée du château, et encore ne fut-ce que le fait de quelques individus, que désavoua la conscience publique. Le château et son mobilier furent respectés ; bien plus, les domaines de l'ancien baron de Riverie ne furent point vendus comme biens nationaux, tandis que les fonds appartenant à la cure et le presbytère lui-même subirent ce sort. Il est vrai, que ce dernier fut restitué généreusement, plus tard, par ceux des habitants qui s'en étaient rendus acquéreurs, pour le conserver à la commune.

Après le siège de Lyon, quand cette ville reçut le nom de *Commune-Affranchie*, Riverie vit aussi son nom, qui rappelait des souvenirs de la féodalité, changé en celui de *Beaurepaire*. A la même époque, ce village fournit aussi sa part de victimes aux vengeances révolutionnaires. Deux de ses enfants, les frères Jacques et Jacques-François Dussurgey, l'un notaire et l'autre avoué à Lyon,